

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environne	mentale
Date de réception : 21/06/2019	Dossier complet le : 21/06/2019	N° d'enregistrement : 2019_3716
Centrale photovoltaïque parking VL dépôt	1. Intitulé du projet bus Sequedin	
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou de	υ (ου des) péfitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLI CASTELAIN DAMIEN - Président	E
RCS / SIRET 2 4 5 9 0 0 4	1 0 0 0 0 1 1 Forme	juridique EPCI
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	dimensionnement correspondant d	urticle R. 122-2 du code de l'environnement et u projet
N° de catégorie et sous-catégorie		regard des seuils et critères de la catégorie issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie n°30 : Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Installations sur ombrières d'une pui	
	4. Caractéristiques générales du p	projet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubric	que 8.1 du formulaire
intelligents (REI). Elle a ainsi remporté en 2 Connected". Ce projet réalisé en partenaria	ue dans le développement des énergi 016 un appel à projets de l'ADEME su at avec ENEDIS ainsi qu'avec des indu:	es renouvelables et des réseaux électriques r les investissements d'avenir intitulé "So MEL So striels et des écoles vise à expérimenter des e 4 cas d'usages, dont le premier (cas d'usage A)

Le dépôt bus de Sequedin est une ICPE soumise à autorisation. Son activité principale est liée à la recharge en gaz des bus de la métropole. Le site est géré par l'exploitant llévia. Le projet de construction d'ombrières ne prévoit aucune extension ou démolition de l'installation existante. Les ombrières couvriront uniquement les places de stationnement existant du parking VL du personnel et seront éloignées de plus de 3m de toutes installations de recharge en gaz des bus (zones AtEX).

consiste à accompagner l'autoconsommation individuelle dans le domaine non-résidentiel. À ce titre, le programme prévoit la mise en œuvre par la MEL d'une centrale photovoltaïque sur le site du dépôt bus de Sequedin. Cette centrale sera réalisée sous

la forme d'ombrières photovoltaïques d'une surface d'environ 3 000 m² sur le parking VL personnel du site.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont la production de 560KWc* d'électricité photovoltaïque dont :

- 1) une partie de l'énergie produite (160KWc) sera raccordée à l'installation existante afin d'être autoconsommée pour alimenter les locaux du site (bureaux, ateliers de maintenance, etc.).
- 2) une seconde partie de production (400kWc) sera injectée directement au réseau de distribution public HTA pour être revendue et sera "concrètement" consommée par le Centre de Valorisation Organique, autre équipement de la MEL, situé juste en face. Le processus du CVO est de fabriquer du biogaz à partir des déchets verts de la métropole qui est en partie consommé par le dépôt bus. Le projet s'inscrit donc dans une logique de production d'énergie renouvelable et locale en "écologie circulaire".
- *: la production pourrait être augmenter à P=620KWc grâce à des modules au rendement plus performant sans modifier la surface de l'installation (prestation supplémentaire éventuelle du marché public de travaux).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il est prévu la construction de 5 ombrières pour une surface totale d'environ 3000m². Les travaux seront réalisés selon les phases suivantes :

- 1) Terrassement pour réaliser les fouilles des fondations des ombrières ainsi que des tranchées pour les cheminements des câbles CFO/CFA en fourreaux enterrés.
- 2) Réalisation des fondations en béton armé avec tiges de scellement
- 3) Pose de la structure en acier galvanisée puis du système d'intégration des modules.
- 4) Installation des modules photovoltaïques
- 5) Raccordement électrique et mise en service

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de l'installation photovoltaïque est essentiellement d'ordre électrique : resserrage des connectiques, vérification de bon fonctionnement. Un nettoyage des panneaux peut être envisager éventuellement tous les 5 ans. L'exploitation du poste de transformation photovoltaïque est également d'ordre électrique. Les équipements seront supervisés à distance et en temps réel an cas de défauts ou de dysfonctionnements.

ndeurs caractéristiques	- préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s) 3037m²
	55200m²
Coordonnées géographiques ¹ La	ong. 50°37'32"7N Lat. 2_°59'57"4E
	ong°'_"_ Lat°'_"_ ong°'_"_ Lat°'"_
	(1988)
nsion d'une installation ou d'un ouvrage e ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'un	existant? Oul X Non Non Non X
	Coordonnées géographiques¹ La Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ : La

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

D'un site Natura 2000 ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
Dans un site inscrit ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incide	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		\times	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Ailieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	×	
	Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
EIHISSIONS	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	engenare-t-II des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage	X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ? Non Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	nces du projet identific		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Phase chantier : l'entreprise en charge des travaux devra se conformer à la charte de traitement des déchets de chantier de la MEL (tri des déchets, etc.)

Exploitation: R.A.S.

Fin de vie : La durée de vie des panneaux photovoltaïques est prévue au-delà de 30 ans (réduction de 1% du rendement par an) et pourront être recyclés dans des usines de recyclage spécifique (PV CYCLE France). Au bout de cette période, l'installation peut être moderniser avec le remplacement des anciens panneaux par une nouvelle technologie qui sera beaucoup plus performante sur la structure métallique existante (principe de "repowering").

La durée de vie des onduleurs photovoltaïques est prévue au-delà de 15 ans. Ses équipements sont recyclables comme tous déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE professionnels).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé en pleine zone industrielle sur un parking bitumé existant dédié exclusivement au stationnement du personnel du site. Les ombrières ne provoqueront pas d'artificialisation des sols et donc aucune modification environnementale de l'existant.

Au contraire, cette opération a pour but de développer les énergies renouvelables répondant aux objectifs du Grenelle de l'environnement et fait parti d'un programme d'investissements d'avenir de l'ADEME pour la transition énergétique. Le projet devrait être donc dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

		Objet			
-	STATE OF THE PARTY				
		9. Engagement et sig	jnature		
e certifie su	r l'honneur l'exactitud	9. Engagement et sig le des renseignements ci-dessus	gnature V		
e certifie su Fait à	r l'honneur l'exactitud	TO THE MANAGEMENT OF THE PROPERTY OF THE PROPE	V	3 join	2019
		TO THE MANAGEMENT OF THE PROPERTY OF THE PROPE	V	3 join	2019
		TO THE MANAGEMENT OF THE PROPERTY OF THE PROPE	V	3 join	2019

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire